

## *LA PRODUCTION DE SEMENCES DE TRÈFLE BLANC*

**F**AUT-IL PRODUIRE EN FRANCE DES SEMENCES DE TRÈFLE BLANC ? APPAREMMENT, LE MARCHÉ DES SEMENCES A DÉJÀ RÉPONDU À LA QUESTION PAR LA négative puisqu'il n'y a peut-être qu'un ou deux hectares de production de semences de cette légumineuse en France !

Un certain nombre de personnes pensent qu'il est insuffisant de s'arrêter à ce constat. Pour être indépendant du marché mondial, il faut pouvoir produire un pourcentage significatif de notre propre approvisionnement. C'est la condition pour disposer des variétés que l'on désire ; c'est aussi nécessaire si l'on veut économiser les précieuses devises dont nous avons tant besoin. D'un autre point de vue, l'expérience prouve que les nouvelles variétés françaises ne sont pratiquement jamais produites à l'étranger, si bien que le travail de création variétale des sélectionneurs français travaillant sur le trèfle blanc aura été fait à fonds perdus si on ne commercialise pas les semences des variétés qu'ils ont créées.

## **I. LA COUVERTURE ACTUELLE DES BESOINS EN TRÈFLE BLANC**

### **1. Les échanges mondiaux**

Les statistiques douanières que le G.N.I.S. (1) réunit sur les semences prouvent que 4 pays seulement approvisionnent l'ensemble du monde en graines de trèfle blanc : il s'agit des États-Unis — spécialisés dans la production de Ladino —, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne qui produit et exporte du trèfle blanc Hollandicum et du Danemark, seul producteur de la CEE.

### **2. La situation de l'Europe**

L'Europe est importatrice à 75 % de ses besoins et cette situation s'est considérablement dégradée depuis 4 ans car le Danemark a réduit sa production des trois quarts entre 1978 et 1982, passant de 20.000 q à 3.000 q pour des besoins européens sensiblement stables et se situant en moyenne autour de 35.000 q.

### **3. L'approvisionnement de la France**

La France est totalement dépendante des importations. Les besoins se situent en moyenne à 8.000 q par an, mais il y a des variations d'une année sur l'autre de 6.000 à 11.000 q. J'ai le souvenir personnel que certaines dérogations accordées dans les années 1970 à 1975 avaient une fâcheuse tendance à accroître l'amplitude des oscillations autour de la moyenne. En effet, quand les prix étaient bas, tout se passait comme si l'on faisait des stocks en prévision d'une année de disette. Dans la pratique, ce n'était pas la disette qui suivait mais une hausse des prix dont chacun pouvait ensuite profiter à loisir. Avec l'extension du nombre de variétés commercialisables en France, inscrites soit au catalogue français, soit au catalogue européen, ce phénomène a tendance à disparaître mais les importations demeurent et elles coûtent chaque année 10 millions de francs en devises. Si les semences étaient produites en France, cela coûterait bien entendu aussi 10 millions de francs aux éleveurs, mais on aurait au moins la satisfaction de penser que

cet argent sert à rémunérer le travail des agriculteurs et des établissements de notre pays.

Quelle est l'utilisation faite de ces 8.000 q ? Si on fait l'hypothèse qu'ils sont semés à raison de 2 à 3 kg/ha, cela veut dire que chaque année on sème 300 à 400.000 ha de prairies contenant du trèfle blanc. On peut supposer qu'il s'agit de prairies temporaires qui dureront 3 ou 4 ans, si bien qu'on peut être certain qu'il y a en France 1,5 millions d'hectares contenant du trèfle blanc issu de semences importées, ce qui représente environ 10 % des surfaces fourragères françaises et la moitié environ des surfaces cultivées en prairies temporaires. Et bien évidemment, comme le choix de la variété est fait par les importateurs en fonction de son prix, il se pourrait que d'autres variétés, choisies par les éleveurs eux-mêmes, leur donnent plus de satisfaction, sans compter que des éleveurs satisfaits des variétés semées de trèfle blanc pourraient être tentés d'en semer ou d'en ressemer davantage...

## II. LA PRODUCTION DE TRÈFLE BLANC EST-ELLE POSSIBLE EN FRANCE ?

### 1. Situation actuelle

Aujourd'hui, il existe un grand choix de variétés à multiplier. Par contre, nous ne disposons pratiquement d'aucune expérience de production. Toutefois, certains établissements et la F.N.A.M.S. (2) y retravaillent un tout petit peu depuis 2 ans sur la base des connaissances acquises par d'illustres prédécesseurs dans les années 1960, sur la base aussi de bibliographies et, pourquoi pas, d'intuitions.

Tout cela permet de dire que la France possède des aptitudes à la production de semences de trèfle blanc. Nous savons qu'il existe des régions favorables et les techniques semblent abordables. Nous travaillons actuellement dans deux voies différentes : une production comparable à celle de la Nouvelle-Zélande ou du Danemark pour les variétés de trèfle

Hollandicum et Intermédiaire qui pourrait s'implanter dans la zone ouest du Bassin Parisien ou encore en bordure Atlantique et une production de trèfle blanc Ladino en zone méditerranéenne avec possibilité d'irrigation.

Supposons maintenant que nous ayons résolu les problèmes techniques : que faire des semences produites ? Il existe des débouchés élevés et stables, mais l'organisation du marché et de la distribution est nulle pour cette espèce. Nous devons également tirer la leçon de l'expérience faite par les Danois qui, depuis 3 ans, sont systématiquement découragés par les Néo-Zélandais qui vendent sur l'Europe toujours un peu moins cher qu'eux. Les Américains, avec le Ladino, auraient-ils la même politique ? Cela n'est pas évident car, chez eux aussi, le Ladino est produit à l'irrigation dans des zones où seules sont maintenues les cultures rentables. La mise en place d'une production française de trèfle blanc paraît cependant extrêmement risquée. Comme les éleveurs ne se plaignent apparemment pas du manque de choix et d'adaptation des variétés de trèfle blanc actuellement disponibles sur le marché, on imagine mal des agriculteurs multiplicateurs ou des établissements de semences se lancer à grande échelle dans cette opération dans l'état actuel des choses.

## **2. Propositions pour le développement de la production en France**

Comme on vient de le voir, plusieurs conditions doivent être réunies :

— Tout d'abord, si cette opération intéresse les éleveurs, ces derniers doivent le dire clairement avec force et intervenir d'une part auprès des Pouvoirs Publics et d'autre part, auprès des fournisseurs. Les éleveurs doivent savoir que les semences de trèfle blanc représentent à peu près une dépense de 20 F par hectare et par an. Même s'ils acceptaient de payer les semences françaises 50 % plus cher que les semences d'importation, cela ne ferait que 30 F par hectare et par an.

— Une deuxième condition est que les Pouvoirs Publics se prononcent clairement en faveur d'une véritable politique des légumineuses fourragères qui inclurait bien évidemment le trèfle blanc. Une chose est de déplorer le déficit protéique de l'alimentation animale en général ou la perte de devises, mais autre chose est d'agir concrètement pour que cela s'améliore.

Dans le cas particulier du trèfle blanc, il faudrait :

- faire étudier le trèfle blanc tant pour sa production fourragère que pour sa production de graines,
- informer les éleveurs de l'intérêt du trèfle blanc, et je me réjouis de voir ces journées organisées par l'A.F.P.F.,
- encourager les sélectionneurs qui maintiennent ou qui démarrent des programmes de travail sur cette espèce,
- faire fonctionner à l'avantage de la production française toute la réglementation technique et économique qui concerne les semences de trèfle blanc,
- enfin, soutenir financièrement les risques que présente le démarrage d'une production de semences.

— La troisième condition est de convaincre les producteurs et les utilisateurs de semences de partager les risques de mise en place et de maintien ultérieur de cette production. A mon avis, cela ne pourrait se faire qu'à travers leurs organisations professionnelles, c'est-à-dire, pour les producteurs, à travers le G.N.I.S., la F.N.A.M.S. et la Fédération des Semences Fourragères, et, pour les utilisateurs, les éleveurs à travers l'I.T.C.F., l'I.T.E.B. et l'I.T.O.V.I.C. (3).

### **3. Que peut-on faire de concret en attendant ?**

Un groupe de travail, constitué sous l'égide du C.T.P.S. de l'I.N.R.A. (4), du G.N.I.S., de la F.N.A.M.S. et des Établissements, a déposé un dossier précis en septembre 1981 auprès du ministre de l'Agriculture. L'objectif proposé sur 5 ans était :

---

(3) Institut Technique des Céréales et Fourrages  
Institut Technique de l'Élevage Bovin  
Institut Technique de l'Élevage Ovin et Caprin

(4) Comité Technique Permanent de la Sélection  
Institut National de la Recherche Agronomique

- la relance de la sélection du trèfle blanc ;
- l'acquisition de références sur le trèfle blanc, c'est-à-dire sur la plante elle-même, ses utilisations, les variétés, etc. ;
- l'étude des techniques de production et de l'environnement économique de la production de semences.

Pour faire ce travail, nous avons demandé au ministre de l'Agriculture une subvention d'environ 500.000 F par an, ce qui représente pendant 5 ans un investissement limité à 5 % du coût annuel de nos importations. Ce travail permettrait de décider s'il faut, ou non, lancer une production réelle fonctionnant avec de bons rendements et des prix normaux.

Dix-huit mois plus tard, nous n'avons toujours pas de réponse à cette proposition. Nous continuons cependant à réaliser quelques essais, à rassembler de la bibliographie et à organiser des réunions, c'est-à-dire à faire ce que l'on peut quand on n'a pas les moyens d'un véritable programme.

En conclusion, j'ai à l'égard de cette production de semences de trèfle blanc, un optimisme certain quoique tempéré par la conscience des difficultés techniques et économiques qu'elle peut rencontrer. Si nous voulons réussir, nous devons être soutenus par une réelle volonté politique, clairement et fermement exprimée par les utilisateurs.

D. DATTÉE,  
*Fédération Nationale des Agriculteurs  
Multiplicateurs de Semences*